

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : RD 99/ RD 80f / RD 970 - Tarascon - Modalité de gestion et d'entretien de 350 platanes en agglomération

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention dont le projet est joint au rapport, relative aux modalités d'intervention et aux domaines de responsabilités du Département et de la commune de Tarascon pour l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental, dans le cadre de la gestion de 350 platanes sur les RD 99, RD 80f et RD 970 en agglomération,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

A l'unanimité
M. LIMOUSIN ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée